

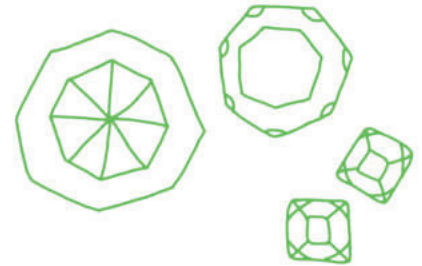
Charte des Récupérathèques

Une Récupérathèque est un espace coopératif dédié à l'échange de matériaux de réemploi au sein d'une communauté de créateurs·trices, fonctionnant avec sa propre monnaie ou système d'échange et qui a pour ambition de promouvoir un modèle économique soutenable basé sur la gouvernance partagée, la solidarité et le lien social. Elle existe grâce aux membres de l'équipe et aux adhérent·e·s qui la font vivre au quotidien et s'inscrit dans le réseau des Récupérathèques.

Système d'échanges

Une Récupérathèque s'inscrit hors de l'économie marchande conventionnelle et gère sa propre monnaie ou son propre système d'échanges locaux.

Les Récupérathèques favorisent ainsi la solidarité et dynamisent les échanges entre les différent·e·s acteur·rice·s du lieu. Pour garantir le principe fondamental de solidarité au sein de la Récupérathèques, les matériaux ou les services fournis ne pourront pas s'échanger contre des euros.



Enjeu social

Une Récupérathèque développe l'entente et la solidarité au sein de la collectivité locale. Elle se base sur l'accessibilité et l'équité. Une Récupérathèque permet une implication adaptée car chacun·e peut y choisir un rôle qui correspond à ses envies ou ses compétences.

Durabilité

Une Récupérathèque prône une utilisation raisonnée et cohérente des ressources matérielles et pour ce faire, revalorise des matériaux utilisés, parfois considérée comme rebut, en les réintroduisant dans un nouveau cycle de production. Une Récupérathèque permet de prendre conscience de notre capacité à minimiser notre impact sur l'environnement.

Expérimentation/Innovation

Une Récupérathèque est un espace pour expérimenter et partager de nouvelles pratiques au sein d'une collectivité. Elle rend possible l'utilisation de matériaux de réemploi en s'appuyant sur les ressources disponibles dans un territoire de proximité. Elle permet de repenser la construction d'un monde soutenable.

En tant que Membres Récupérathèques de la Fédération des Récupérathèques, nous nous engageons à respecter cette charte. Elle peut être révisée chaque année par les Membres Récupérathèques en amont de l'Assemblée Générale où elle sera proposée au vote. En cas de non-révision, elle est tacitement reconductible entre chaque Assemblée Générale.

Récupérathèque :

Date :

Signataire (Nom - Prénom - Rôle):

Signature :

